



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°24
Décembre 2022

COMMUNIQUÉ

Les coopératives investissent plus de 75 millions d'euros dans l'avenir des filières agricoles et alimentaires de la région AuRA

La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé un point presse le 25 novembre avec la DRAAF et 4 coopératives : Altitude, Feder Elevage, Sicaba et Oxyane, à l'occasion de la diffusion du dossier "Plan de Relance : implication des coopératives d'Auvergne-Rhône-Alpes", réalisé par l'équipe du Pôle Filières, Transitions et Valorisation.

Communiqué de presse

« A la sortie de la crise Covid, le volet agricole du Plan de Relance a permis de proposer des mesures concrètes d'investissement à destination de l'ensemble du tissu économique pour favoriser l'émergence ou la concrétisation de projets structurants visant à répondre aux grands défis que sont la souveraineté alimentaire, la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique.

La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec les services de la DRAAF, a mobilisé ses adhérents pour favoriser l'émergence des projets et faciliter le montage des dossiers de candidature aux appels à projets du Plan de Relance, en particulier les mesures Plan abattoirs, Plan Protéines, Structuration de filières et Bon diagnostic carbone.

Les coopératives agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes, entreprises des agriculteurs engagées dans les territoires pour la préservation de la souveraineté alimentaire et l'accompagnement des transitions agroécologiques ont su se saisir de cette opportunité.

Elles ont investi plus de 75 millions d'euros dans des outils industriels et des projets de structuration au service des filières, permettant d'accroître leur compétitivité et de répondre aux enjeux sociétaux (performance environnementale, bien-être animal, démarches territoriales...).

La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes regroupe dans le dossier "Plan de Relance - Implication des Coopératives d'Auvergne-Rhône-Alpes" la présentation de 17 projets portés par les coopératives. Ces projets, représentant un investissement total de 45 millions d'euros ont été accompagnés par les services de l'Etat pour un montant de subvention de l'ordre de 13 millions d'euros. »

Notre dossier "Plan de Relance - Implication des coopératives d'Auvergne-Rhône-Alpes" est téléchargeable [ici](#)

Retrouvez les retombées de presse dans la rubrique "Revue de presse" à la fin de ce Contact (pages 13 à 15).



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Nos bureaux seront fermés du 26 au 30 décembre inclus.

SAVE THE DATE !
Assemblée Générale
LCA ARA
7 AVRIL 2023

Le point sur les risques d'approvisionnement cet hiver

La DREAL a organisé le 23 novembre dernier avec RTE, Enedis, GRTgaz et l'ADEME, 2 webinaires d'information et d'échanges à l'attention des entreprises autour de la situation énergétique, des différents dispositifs d'urgence et du plan de sobriété.

A retenir pour l'électricité

(cliquez sur l'image ci-dessous pour télécharger la présentation) :



Le niveau des barrages est revenu à la normale donc la production hydroélectrique est à pleine charge mais le parc de centrales nucléaires ne sera opérationnel qu'aux 2/3 de sa capacité pour la période de risque élevé de pénurie de fin décembre à début février.

RTE et Enedis ont présenté le dispositif ECOWATT. Tout sera mis en œuvre pour limiter les coupures en dernier ressort sur des durées limitées de 2h entre 8h et 13h et entre 18h et 20h afin de rétablir l'équilibre offre/demande et éviter des coupures généralisées. Un délai de prévenance sera observé depuis l'alerte à J-3 jusqu'à l'annonce à J-1 des horaires de coupures.

Toute l'information sera disponible en temps réel sur le site www.monecowatt.fr et l'application mobile.

La DREAL a invité les entreprises :

- à s'engager dans le plan de sobriété par des gestes quotidiens, des actions à court terme et moyen terme, mais également par des formations et diagnostics existants et financés via l'ADEME ;
- à se préparer à la gestion de la production en cas de coupures.

Il existe une liste de sites prioritaires non concernée par les délestages (hôpitaux, sites sensibles, mais aussi certaines entreprises). Cette liste très réduite est close et n'est pas communiquée pour des raisons de sûreté nationale. Les entreprises qui se sont déclarées en préfecture et ont pu obtenir une dérogation ont été notifiées directement par les services de la préfecture.

A retenir pour le gaz

(cliquez sur l'image ci-dessous pour télécharger la présentation) :



Les 4 ports méthaniers tournent à plein et les 13 stockages sont pleins. Le risque de délestage est faible mais il faut s'y préparer.

GRTgaz a présenté le dispositif ECOGAZ pendant d'ECOWATT, avec le même système d'alerte sur la tension du réseau.

Toute l'information sera disponible en temps réel sur le site www.myecogaz.com et son application mobile.

La DREAL a présenté le dispositif de délestage gaz qui est très différent de celui de l'électricité (cf. *décret délestage gaz d'avril*). En effet, pour le délestage d'urgence, les particuliers et petits consommateurs sont protégés. Seuls les gros consommateurs de plus de 5 GWh/an sont concernés s'ils ne sont pas sur les listes prioritaires :

- 1/ Centrales électriques ;
- 2/ Consommateur assurant des missions d'intérêt général ;
- 3/ Entreprises susceptibles de subir des conséquences économiques majeures.

A ce jour les préfetures ont contacté toutes les entreprises concernées par un délestage potentiel.

Le délestage ne sera pas une coupure totale de gaz comme pour l'électricité mais une demande aux entreprises de baisser leur consommation de 5 à 10% pendant une période de 2 jours à une semaine. La DREAL a annoncé des contrôles et des sanctions potentielles.



Le point sur les mesures de soutien des entreprises

Toutes les entreprises continueront à bénéficier de la baisse de la fiscalité sur l'électricité (**Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité : TICFE**) à son **minimum légal européen** et du **mécanisme d'ARENH (quantité d'électricité nucléaire à prix bloqué)**. Le volume d'ARENH était de 120 TWh en 2022. Il redescend à 100 TWh en 2023.

Le bouclier tarifaire

Les TPE de moins de 10 salariés avec deux millions d'euros de chiffre d'affaires et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA continueront à être éligibles au bouclier tarifaire en 2023.

La hausse des tarifs sera limitée à 15% à compter de janvier 2023 pour le gaz et à 15% également pour l'électricité à compter de février 2023. Pour en bénéficier, l'entreprise doit se rapprocher du fournisseur d'énergie.

L'amortisseur d'électricité

Toutes les TPE qui ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire car elles ont un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kVA et toutes les PME bénéficieront d'un nouveau dispositif d'amortisseur d'électricité (qu'elles aient déjà signé un contrat ou qu'elles soient en cours de renouvellement).

Cette aide sera calculée sur la part énergie du contrat (hors coûts d'acheminement et hors taxes). L'amortisseur viendra ramener le prix annuel moyen de la part énergie à 180 €/MWh sur la moitié des volumes d'électricité consommée, dans la limite d'un plafond d'aide unitaire de la part énergie du contrat à 500 €/MWh. La réduction maximale du prix unitaire sera donc de 160 €/MWh sur la totalité de la consommation. L'aide sera intégrée directement dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut de PME.

Les modalités de fonctionnement de cet amortisseur tarifaire seront déterminées prochainement par voie réglementaire. Cet article sera mis à jour en conséquence.

Aide aux entreprises grandes consommatrices d'énergie (gaz et électricité)

Toutes les entreprises peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022 de l'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz jusqu'à 4 millions d'euros. Pour demander l'aide il faut se rendre sur le site des impôts : www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite.

A noter : le guichet des demandes des aides est ouvert pour les mois de septembre et octobre 2022. Il sera ouvert début 2023 pour la période suivante, de novembre à décembre 2022. Il sera prolongé jusqu'à fin 2023.

Les nouveaux critères pour pouvoir bénéficier du guichet d'aide sont :

- le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) doit avoir augmenté de 50% par rapport au prix moyen payé en 2021 ;

- les dépenses d'énergie de l'entreprise pendant la période de demande d'aide doivent représenter plus de 3% de son chiffre d'affaires 2021 sur la même période (CA septembre/octobre 2021 ou au CA 2021 proratisé) ;
- Le montant d'aide correspond pour cette tranche à 50% de l'écart entre la facture 2021 majorée de 50% et la facture 2022, dans la limite de 70% de la consommation 2021.

Pour les entreprises grandes consommatrices qui présentent des dépenses d'énergie plus importantes, une aide renforcée peut être mobilisée.

Régime d'aide plafonné à 50 M€ pour les entreprises dont l'excédent brut d'exploitation (EBE) est négatif ou a subi une baisse d'au moins 40%. Le montant de l'aide est égal à 65% des coûts.

Régime d'aide plafonné à 150 M€ pour les entreprises de secteur exposé à risque de fuite de carbone, dont l'EBE est négatif ou a subi une baisse d'au moins 40%. Le montant de l'aide est égal à 80 % des coûts éligibles.

Pour les mois de septembre et octobre 2022, et pour ces entreprises grandes consommatrices d'énergie, le guichet a été ouvert fin novembre. Le guichet pour la période suivante (novembre – décembre 2022) sera ouvert début 2023.

Retrouvez également le dernier **FLASH Energies** rédigé par les équipes de **La Coopération Agricole** à télécharger [ici](#).



FLASH ENERGIES – novembre 2022

Paris, Le 30 novembre 2022

Sommaire

Préparation aux risques d'approvisionnement électriques hivernaux	1
Actualisation des prévisions de RTE sur l'approvisionnement en électricité de la France cet hiver	1
Conseil des ministres du 29 novembre 2022	2
Délestage électricité	2
Aides au paiement des factures de gaz et d'électricité	3
TICFE : Fiscalité de l'électricité	3
Mécanisme ARENH : Quantité d'électricité à prix bloqué	3
Bouclier tarifaire : Aide destinée aux TPE	3
Amortisseur électricité	3
Aide aux entreprises grandes consommatrices d'énergie	4
Contact	4

L'actualité sur la disponibilité et les aides énergétiques évoluent souvent. Ce Flash spécial énergies vous présente les principales nouveautés.

Préparation aux risques d'approvisionnement électriques hivernaux

Actualisation des prévisions de RTE sur l'approvisionnement en électricité de la France cet hiver

RTE a publié une [actualisation de l'étude Perspectives du système électrique pour l'automne et l'hiver 2022-2023](#), le 18 novembre dernier.

Cette année, la période de vigilance commence exceptionnellement dès l'automne et s'étend désormais sur plusieurs mois. En effet, l'approvisionnement en électricité est jugé moyennement à risque en décembre et concentre "davantage de risque" au mois de janvier.

Cette étude est plus pessimiste que dans les analyses antérieures en raison d'une production du parc nucléaire plus faible qu'espérée. Ainsi, la disponibilité du parc nucléaire d'EDF devrait atteindre 40 gigawatts (GW) début janvier, contre 50 GW préalablement annoncés.

Le 18 novembre, la disponibilité du parc nucléaire français s'établissait à environ 53%, soit 32,5 GW sur un total de 61,4 GW de capacités installées.

Les principaux résultats de l'analyse pour l'hiver 2022-2023 :

- Dans la très grande majorité des situations, RTE n'envisage que quelques signaux EcoWatt rouge sur les six mois de l'hiver.
- Les situations extrêmes (qui cumuleraient tous les aléas défavorables) ne sont pas les plus probables.
- Lors des périodes de tension, le risque de coupure peut être évité par une baisse de la consommation de 1 à 5 % dans le scénario central et de 15 % maximum dans le scénario le plus extrême.
- La très grande majorité des situations à risque se situeraient le matin entre 8h et 13h et le soir entre 18h et 20h. Elles ne concerneraient pas des journées entières ni les week-ends.
- En aucun cas, la France ne court un risque de « black-out », c'est-à-dire de perte de contrôle totale du système électrique. RTE dispose des moyens de sauvegarde du système électrique appropriés et proportionnés en fonction de l'ampleur d'un éventuel déséquilibre.

Construction en commun l'avenir de chacun
43 rue Sodano - CS 91115 - 75538 PARIS CEDEX 11 - Tél 01 44 17 57 00 - Fax 01 48 08 59 13
e-mail : info@lacoopagricol.coop - www.lacoopagricol.coop



La coopération Agricole ARA à la rencontre des étudiants de l'Isara

Nous avons eu le plaisir de participer à la 18^{ème} édition du Forum Isara qui s'est tenu le mercredi 9 novembre dernier dans les locaux de l'Isara.

Il contribue à un moment privilégié d'échanges avec les élèves et les jeunes diplômés dans l'objectif de leur faire découvrir les spécificités des coopératives agricoles et agroalimentaires, la multiplicité des métiers qu'elles proposent et la diversité des filières et du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce forum regroupe en moyenne 75 entreprises et organismes.

Plusieurs coopératives régionales étaient présentes directement pour faire connaître leurs activités et attirer de jeunes talents.



Le Gouvernement lance le guichet unique des formalités des entreprises et le registre national des entreprises

Le Gouvernement poursuit l'action de simplification en direction des entreprises en instaurant un guichet unique pour toutes leurs formalités et un registre unique consignnant ces informations, conformément aux dispositions prévues par les articles 1^{er} et 2 de la loi PACTE de mai 2019, portée par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Ce guichet, entièrement dématérialisé, est déjà accessible via un site internet utilisable dès à présent sur :

www.formalites.entreprises.gouv.fr

Toutes les formalités de création, modification, cessation d'activité, ainsi que le dépôt des comptes annuels (pour les entreprises qui y sont soumises), sont désormais disponibles sur ce site opéré par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), pour le compte de l'Etat.

L'utilisation de ce guichet sera obligatoire au 1^{er} janvier 2023.

Le guichet unique permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique (entreprise individuelle, société...), quel que soit leur domaine d'activité (artisanal, agricole, commercial, libéral), y compris aux micro-entreprises, de déclarer en ligne l'ensemble de leurs formalités auprès des organismes avec lesquels elles seront en contact tout au long de leur vie (INSEE, organismes sociaux, organismes fiscaux, etc.), à savoir :

- Au moment de leur création (immatriculation) ;
- A l'occasion de toute évolution (modifications relatives à l'établissement, à l'activité, changements concernant le chef d'une entreprise individuelle ou les dirigeants d'une société, etc.) ;
- Lors de la cessation d'activité (fin de l'existence légale d'une entité).

Au 1^{er} janvier 2023, ce site remplacera les 6 réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) qui existaient depuis les années 1980, et qui étaient gérés par les réseaux consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'agriculture), les greffes, la DGFIP et l'URSSAF.

Ce nouveau site internet, accessible à l'adresse www.registre.entreprises.gouv.fr, sera le site de référence de l'Etat pour les informations relatives aux entreprises ayant une activité sur le territoire national. Ses données seront disponibles gratuitement.

Communiqué de presse du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : <https://presse.economie.gouv.fr/16112022-le-gouvernement-lance-le-guichet-unique-des-formalites-des-entreprises-et-le-registre-national-des-entreprises/>

Contact : Isabelle Guibert (iguibert@ara.lacoopagri.coop | 04 72 69 92 05)

Panorama des Industries agroalimentaires

L'édition 2022 du Panorama des IAA vient de sortir à l'occasion du Salon International de l'Alimentation (SIAL), à consulter [ici](#)

Ce document propose un tour d'horizon du secteur de l'industrie agroalimentaire, représenté par plus de 16 000 entreprises et employant près de 440 000 salariés.

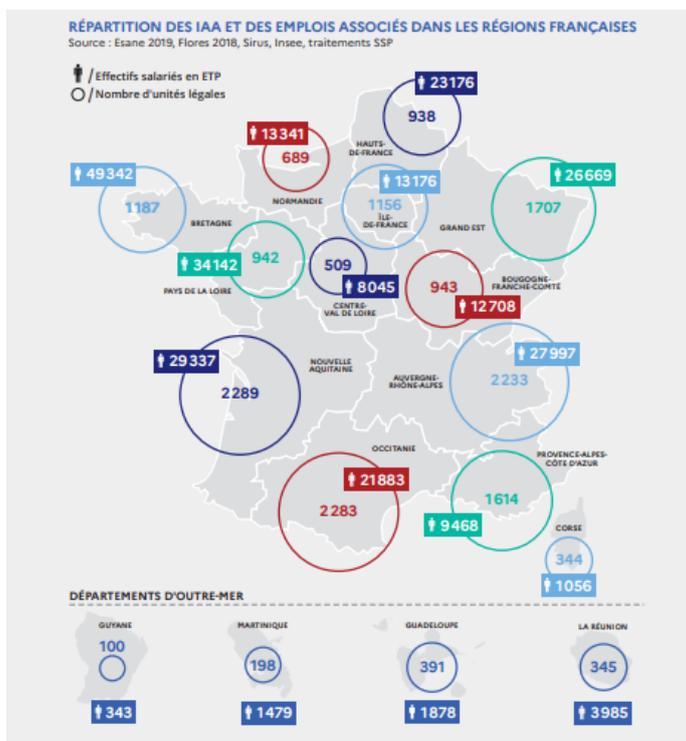
Il présente les très nombreux défis auxquels le secteur fait face en cette période de crise : assurer une plus juste répartition de la valeur, agir pour la décarbonation, reconquérir des parts de marché à l'export, répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, moderniser son potentiel industriel, intégrer la révolution numérique, adapter ses compétences, renforcer l'attractivité de ses métiers, etc.

Enfin, ce panorama 2022 présente l'ensemble des enjeux de compétitivité en analysant les tendances récentes et le rôle des politiques publiques pour capter les formidables opportunités de développement de ce secteur.

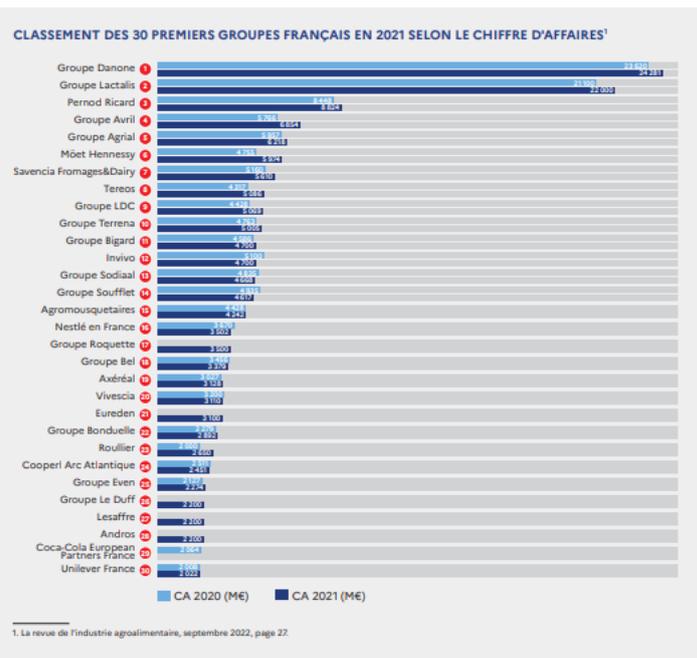
Cinq régions (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est) regroupent 60% des équivalents temps plein (ETP) des établissements dont l'activité principale relève des IAA (hors artisanat commercial) et du commerce de gros agroalimentaire.



Parmi les 30 premiers groupes français, on retrouve 11 groupes coopératifs.



Visuel extrait du panorama



Visuel extrait du panorama

Assemblée annuelle des Vignerons Coopérateurs Auvergne-Rhône-Alpes 2022

L'assemblée annuelle des Vignerons Coopérateurs Auvergne-Rhône-Alpes (VCARA) s'est tenue le 26 octobre dernier à la cave coopérative de Saint-Désirat. Une cinquantaine de personnes, présidents et directeurs de caves coopératives, partenaires de filières, partenaires sur l'emploi et la formation en Auvergne-Rhône-Alpes, était réunie, en présence du président national des Vignerons Coopérateurs, Joël BOUEILH et d'une partie de l'équipe nationale.

La matinée, réservée aux adhérents, a été consacrée aux échanges sur le bilan des vendanges 2022, les enjeux des vignobles coopératifs d'AuRA, le bilan des activités et projets partenariaux 2022 de la section VCARA, dont le projet partenarial avec l'INRAe, COOP PORTAGE.

En conclusion de cette séquence régionale, Olivier REY, président de la section a présenté la feuille de route de la section pour les 3 années à venir avec pour axes de travail le renouvellement des générations et la représentation des caves coopératives au sein de la filière.

Joël BOUEILH a présenté la stratégie nationale des Vignerons Coopérateurs. Cette séquence nationale a été l'occasion de revenir sur un certain nombre de sujets qui questionnent la profession : plan de filière national sur la viticulture, assurance récoltes, HVE et stratégie de lutte contre la flavescence dorée.

La partie thématique de l'après-midi, ouverte aux partenaires, a porté sur la durabilité de la filière vitivinicole coopérative, l'attractivité des métiers et l'emploi.

Face à problématique commune à toutes les caves coopératives sur la formation et l'emploi (pénurie de main d'œuvre et de compétences spécifiques liées à la vigne et au vin, saisonnalité, polyvalence des profils, milieu rural, taille de structures et capacité à avoir une équipe RH...), les échanges avec les partenaires invités ont permis de partager les expériences, bonnes pratiques et solutions d'accompagnement.

Florence BERT, déléguée régionale d'OCAPIAT a présenté le panorama de l'emploi dans les caves coopératives (soit 762 salariés en AuRA avec une moyenne de 11 salariés par structure) et les résultats de l'étude sur les métiers stratégiques, émergents, en évolution et en tension de la filière (d'après l'étude menée par LCA dans le cadre de son Observatoire Paritaire Prospectifs Interbranches des Métiers, des Qualifications et de l'emploi de La Coopération Agricole). On relève ainsi 7 grands enjeux pour les caves coopératives :

- Environnement/Santé/Agroécologie/Biodiversité ;
- Digitalisation/outil d'aides à la décision/robotique ;
- Mutation du modèle coopératif ;
- Evolution de la population des agriculteurs et nouvelles générations ;
- Territoire & souveraineté alimentaire ;
- Innovation/Expérimentation/transfert ;
- RSE.

Jean de Balathier a ensuite présenté les actions et accompagnements du réseau LCA autour des questions d'emploi, de formation et d'attractivité.

Pour la deuxième intervention de l'après-midi, Valérie BASTOUL, directrice adjointe des Vignerons Coopérateurs d'Occitanie et Boris CALMETTE, ancien président, sont venus partager et nourrir les réflexions régionales sur l'emploi partagé via leur expérience en montage et création de groupements d'employeurs et de GIEQ en Occitanie, comme le GIEC OC AGRI.

En dernière séquence, Nathalie PRUDON-DESGOUTTES, directrice adjointe cheffe du service régional de la formation et du développement à la DRAAF AuRA, Thibault GAUTHIER,

directeur du Lycée Bel Air, Rachel CHAPOUTIER, conseillère Emploi à Tournon et Wilfried FAURE, directeur Ardèche de POLE EMPLOI ainsi que Jean Michel SOTTON, délégué régional de l'APECITA ont présenté tour à tour les accompagnements mis en place pour accompagner les caves coopératives en région.

Lors de la table ronde de clôture sur l'attractivité des métiers, les intervenants ont mis en avant le changement sociétal que nous vivons, où la notion d'engagement a changé et où c'est à l'employeur d'aller séduire les candidats via de multiples canaux de communication (réseaux sociaux, utilisation de la réalité virtuelle pour faire découvrir aux jeunes un métier). Dans un marché de l'emploi où l'on constate 2 offres d'emploi pour 1 candidat, ils ont appuyé sur la nécessité de se faire connaître, de rendre lisible la vie dans l'entreprise, d'aller à la rencontre des futurs candidats (l'organisation de portes ouvertes, d'échanges, de stages d'observation). Les intervenants sont revenus également sur les valeurs de la coopération à mettre en avant, l'importance de la formation professionnelle et de la reconversion, de l'écriture de la fiche de poste avec la mise en avant de la valeur ajoutée des missions proposées du poste pour l'entreprise, ainsi que du développement des "softs skills". Enfin, il a été rappelé que la qualité du parcours d'intégration des candidats était aussi importante que la qualité du recrutement afin de les fidéliser.

Une belle première assemblée annuelle des caves coopératives d'AuRA !



De gauche à droite : Guillaume MANIN (VP VCARA - représentant Beaujolais), Gilles CLERC (VP VCARA - représentant Savoie), Cyril JAQUIN (VP VCARA - représentant Ardèche), Joël BOUEILH (Président des Vignerons Coopérateurs de France), Patrice DUMAS (président LCA ARA), Olivier REY (président VCARA - représentant Drôme).

Restitution des résultats de COOP'PORTAGE

Depuis 2020, la section Vignerons Coopérateurs ARA travaille sur les questions d'accès et disponibilité du foncier en partenariat avec INRAE dans le cadre du projet COOP'PORTAGE, portant sur l'analyse et le décryptage des dispositifs de portage foncier rencontrés dans les caves coopératives.

Afin de restituer cette étude conduite sur 3 ans, Christine LEGER BOSCH, chercheuse à l'INRAE et auteure de COOP'PORTAGE, a animé un atelier de restitution le 24 novembre au Lycée hôtelier de Tain-l'Hermitage. Une dizaine de vignerons coopérateurs ARA se sont alors prêtés au jeu de la mise en situation : « conseiller un conseil d'administration d'une cave coopérative désireux d'engager un projet foncier dans le cadre du renouvellement des générations et de l'installation ».

Cet exercice a permis aux participants de retracer les questions essentielles à se poser au sein de son conseil d'administration lorsqu'on souhaite lancer un projet autour du portage foncier avec les 3 phases : mise à disposition du foncier, acquisition du foncier et enfin financement du portage foncier.

Maître Samuel CREVEL du Cabinet SCILLON ainsi que Charles GUILLAUME, responsable juridique à VCF, étaient présents afin d'apporter éclairages et débats sur ces questions durant la matinée.



COOP'PORTAGE, 2020-2022
Projet de transfert scientifique soutenu et financé par :



Un partenariat entre :



Appel à projets Eau et Biodiversité

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance son appel à projets "Eau & Biodiversité 2023".

Doté de 10 M€, il propose un taux d'aide allant jusqu'à 70% pour :

- Les projets de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides et de la trame turquoise ;
- Les marathons de la biodiversité.

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités et à leurs groupements, aux conservatoires, aux gestionnaires d'espaces naturels, aux associations, aux syndicats mixtes, aux industriels, etc.

Il peut financer par exemple la restauration des continuités écologiques favorisant la circulation des espèces-cibles au cours de leur cycle de vie (création/restauration d'un réseau de mares dans le cadre d'une stratégie globale, plantations de haies dans le cadre d'une stratégie globale...).

Dépôt des candidatures jusqu'au 30 avril 2023

Toutes les informations sur le site de l'Agence de l'eau [ici](#)
Contact : Olivia Talhouk (otalhouk@ara.lacoopagri.coop | 06 88 21 76 66)



Réunion de restitution des résultats de l'étude sur les modes d'actions des coopératives pour préserver la ressource en eau

Suite à l'étude réalisée sur les **modes d'actions des coopératives pour préserver la ressource en eau**, une **réunion de restitution** des résultats obtenus est organisée **le 16 décembre** en visioconférence de 10h à 12h.

Ce travail mené sur le 2^{ème} semestre 2022, co-financé par les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne, avait plusieurs objectifs :

- Mieux connaître et valoriser les actions réalisées par les coopératives agricoles régionales ;
- Enrichir le réseau des coopératives de retours d'expériences concrets sur la préservation de la qualité de l'eau / les économies d'eau – à la fois sur les aspects agricoles et industriels ;
- Identifier les leviers et freins à la mise en place d'actions concrètes et ainsi assurer un meilleur accompagnement par LCA ARA et les agences de l'Eau.

Merci de nous signaler votre **participation en vous inscrivant [ici](#)** afin de recevoir l'invitation.

Participez au webinaire Conseil Stratégique Phyto



Gratuit sur Inscription [ici](#)

Participez à la Promotion Climat Agroalimentaire !

Un programme collectif de La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes, ARIA Auvergne-Rhône-Alpes et WeCount sur 3 mois de janvier 2023 à avril 2023, réservé à 10 entreprises du secteur :

- 1/ Anticiper les évolutions réglementaires et structurer une démarche pour intégrer l'impact du changement climatique sur votre activité ;
- 2/ Réaliser votre Bilan Carbone sur l'ensemble du périmètre de votre entreprise ;
- 3/ Définir une Stratégie Climat compatible avec les Accords de Paris ;
- 4/ Former vos équipes pour devenir autonome et pérenniser votre démarche ;
- 5/ Valoriser votre engagement pour le climat grâce à une démarche collective robuste en partenariat avec les principaux acteurs du secteur.

Au programme : un accompagnement individuel de chaque entreprise par un consultant certifié Bilan Carbone, la participation à 3 ateliers d'une journée en présentiel (3 personnes max. par entreprise), la participation aux 10 formations thématiques hebdomadaires de 2h en visio, l'accès au site de la Promotion Climat (une boîte à outils compilant l'ensemble des documents, outils, ressources vus pendant le programme et alimentée avec les mises à jour réglementaires).

Avec le soutien de ADEME et de la DRAAF.

+ d'infos [ici](#)

LA COOPÉRATION AGRICOLE
aide les coopératives agroalimentaires
à accélérer leur transition bas-carbone

Avec le soutien de



Les partenaires :



Lancement d'un programme collectif de formation et d'accompagnement en janvier 2023 en partenariat avec WeCount, entreprise spécialisée dans la transition bas-carbone.

COOPEARA : Un projet qui fédère les coopératives autour des protéines végétales pour l'élevage

Les coproduits oléagineux utilisés par les usines de nutrition animale des coopératives de la région sont essentiellement d'origine importée (tourteaux de soja à 95% et tourteaux de tournesol à 58%). Ce mode de fonctionnement dans un marché mondialisé est jusqu'alors nécessaire pour garantir une organisation logistique et un prix de l'aliment composé compétitifs pour nos filières animales.

Cependant, cette réalité économique revêt aujourd'hui des impacts négatifs de plus en plus difficiles à accepter socialement et environnementalement.

17 coopératives régionales et 6 partenaires techniques impliqués dans tous les maillons des filières végétales et animales souhaitent aujourd'hui s'engager dans un processus de transition structurant.

Le but poursuivi est de mieux appréhender collectivement et mettre en œuvre les leviers d'actions concrets pour relocaliser dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes une filière d'approvisionnement en protéines végétales pour la fabrication d'aliments et de développer l'autonomie alimentaire et protéique des exploitations d'élevage.

Afin de réaliser cet objectif ambitieux, le projet multi partenarial COOPEARA (COOpération Protéines Elevages Auvergne-Rhône-Alpes) piloté par La Coopération Agricole ARA propose un plan d'action qui s'articule autour de 3 axes de travail :

- 1) Le développement de la production régionale de protéines destinée à l'alimentation animale ;
- 2) L'augmentation de l'autonomie protéique des exploitations d'élevage ;
- 3) La valorisation, le transfert et la communication des différents travaux produits.

Concrètement, le projet COOPEARA vise un objectif de relocalisation de 35% en tourteaux de soja et de 8% en tourteaux de tournesol par rapport à la situation actuelle pour approvisionner les 3 nouveaux outils de trituration de graines oléo protéagineuses portés par les coopératives (UCAL, Nutralp et Oxyane) pour un potentiel total de 70 000 tonnes de graines.

Par ailleurs ce projet permettra d'éviter plus de 600 000 km de transport routier annuel depuis le port de Sète notamment. Enfin, l'introduction de cette quantité de légumineuses dans notre région induira une réduction des gaz à effet de serre que l'on peut estimer à plus de 33 000 tonnes eqCO₂/an.

Les transitions agroécologiques et le développement des protéines végétales suscitent beaucoup de débats et d'ambitions. Ce projet collaboratif COOPEARA, inédit au niveau régional, porte une forte ambition pour obtenir des résultats concrets, au bénéfice des agriculteurs des filières végétales et animales de la région AURA.

Le portage politique du dossier sera assuré par un binôme d'élus de coopératives, Yannick Dumont (Nutralp/Jura Mont-Blanc) et Benoît Julhes (union Altitude), cooptés par l'ensemble des partenaires.

Afin de financer le projet, un dossier de candidature a été déposé en réponse à l'AAP BPI France/France AgriMer « Résilience et Capacités agroalimentaires 2030 » - axe 4 : Démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires, dans le cadre de France 2030.

Nous espérons notre candidature sera retenue par le financeur.

Equipe projet : Jérémie BOSCH, Diane RIVATON, Fabien SEVIN, Olivia TALHOUK.

Retour sur la formation d'animateur qualité de Limagrain

La formation individuelle "**Comment devenir un animateur qualité performant**" suivie par Estelle FAURE de Limagrain, organisée par le Pôle Qualité et menée par Claire LEVICQ, consultante formatrice chez Levicq Consulting, vient de s'achever après 3 jours répartis de septembre à novembre.

A l'issue de cette formation, riche en enseignement et sur mesure, nous avons recueilli le témoignage enthousiaste des deux parties :

Estelle FAURE du service qualité de Limagrain Coop la recommande :

« Une formation individualisée complètement adaptée à mes besoins professionnels, organisée sur 3 sessions d'une journée par mois. Des fondamentaux d'un système de management de la qualité jusqu'au déploiement sur le terrain des outils de management visuel de la performance, la formatrice a modulé le contenu de la formation en fonction de mon activité. Elle m'a accompagnée dans la mise en place de réunion qualité, préparation d'audit, gestion des non-conformités et suivi du plan d'actions... Du "sur mesure" pour mener à bien mes différentes missions !

Merci beaucoup pour la qualité de cette formation ainsi qu'à toute l'équipe de LCA ARA & Isara Conseil pour la qualité de cette formation. »

Claire LEVICQ, consultante formatrice rajoute :

« Ce fut un très grand plaisir d'échanger avec Estelle FAURE de Limagrain lors de cette formation sur l'animation d'un système qualité. Une formation dense et sur mesure pendant laquelle j'ai pu constater une acquisition de compétences progressive et solide grâce à une implication dynamique et très constructive d'Estelle. Une preuve que la formation permet de partager des moments agréables et utiles ! ».

Une formation à la carte, complètement adaptable à votre profil et aux besoins de votre entreprise, que vous pouvez retrouver dans notre catalogue formations [ici](#)

Renseignements et informations auprès de Valérie MANN (vmann@isara.fr).



Estelle FAURE de Limagrain et Claire LEVICQ, notre formatrice.

Formations en 2023

Cliquez sur le nom de la formation pour consulter le programme et/ou procéder à votre inscription !

En présentiel à Lyon



Food Defense 18 Janvier 2023

La révision 9 du BRC Food : comprendre les évolutions le 20 Février 2023



Devenez un auditeur interne efficace les 22 & 23 février + 2 mars 2023

HACCP le 28 Février 2023

La méthode des chantiers 5S le 9 Mars 2023



Fraudes alimentaires le 14 Mars 2023

Bonne pratiques d'hygiène le 28 Mars 2023



Les allergènes, maîtriser ce danger au travers des points clés de votre SMQ le 30 Mars 2023

Food Safety Culture le 19 avril 2023

À distance



Etiquetage des produits alimentaires et réglementation INCO les 14 & 16 mars 2023

La révision 9 du BRC Food : comprendre les évolutions le 16 Mars 2023



Food Safety Culture le 15 juin 2023

Fraudes alimentaires le 25 Mai 2023



Les allergènes, maîtriser ce danger au travers des points clés de votre SMQ le 6 juillet

RSE

Premiers pas vers la RSE en agroalimentaire le 2 février 2023



Les outils pour structurer sa démarche RSE les 27 & 28 février 2023

Ces formations sont déjà programmées et les inscriptions sont ouvertes ! Vous pouvez vous inscrire directement en ligne [ou](#) contacter Valérie MANN :
✉ vmann@isara.fr ☎ 04 27 85 86 63 ■



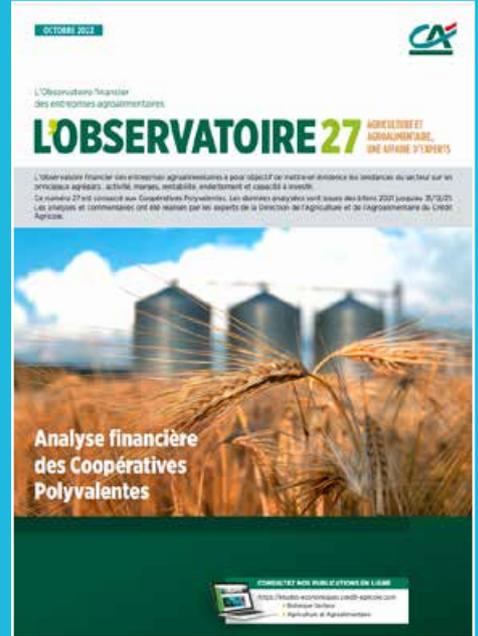
Les formations marquées du logo Ocapiat font partie de l'offre régionale Ocapiat. Si vous êtes adhérent de moins de 50 salariés, c'est pour vous un **coût zéro** !

POINT INFO

partenaires

Les études économiques du Crédit Agricole

Ce numéro est consacré à l'analyse financière des coopératives agricoles polyvalentes en 2021. L'analyse est réalisée sur un échantillon de coopératives représentant un chiffre d'affaires total de 22,4 Mds €.



Au sommaire de ce numéro :

- Agrivoltaïsme : Bientôt une réalité à grande échelle ?
- Contexte macroéconomique teinté d'incertitudes : quels impacts pour les start-up de l'agrifoodtech ?
- L'Inde, nouvel acteur majeur des exportations de blé : situation conjoncturelle ou structurelle ?
- La directive européenne RED II rectifie une fois encore les objectifs des biocarburants
- DOSSIER : Chine, une politique agricole dans la tourmente

CARNET

DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

Jean-Jacques TERRAND, nouveau directeur de la **Coopérative du Val d'Arly** à Flumet (73)

Christian SONTAG, président de la coopérative **LORCA (57), nouveau président de l'Union AREA,** succède à Christophe CHAVOT, président d'**EUREA Coop (42).**

Invitation à la restitution finale des résultats

15 décembre
14 h - 17 h

Un projet collaboratif multipartenarial

Projet ProBA : Produire des bovins allaitants répondant aux attentes des abatteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

1/2 journée de présentation des résultats et d'échanges

à **Amphi Gachon**
VetAgro Sup
89 av. de l'Europe, 63370 Lempdes

Ou possibilité de participer en visio (le lien vous sera envoyé ultérieurement)

Décembre

Jeu 1^{er}

CA Terra Isara
Cofil Bovin viande
Copil Tech & Bio

Ven 2

CA Agrolabs
Carrefour des adhérents Vegepolys Valley
Copil ORAB

Lun 5

CA CRIEL AMC

Mar 6

Comité régional des Céréales
FranceAgriMer
CA Interbev AURA

Mer 7

Comité Energie LCA

Jeu 8

Commission RH LCA
Comité Eau LCA

Ven 9

Comité de bassin Rhône-Méditerranée
COREDEF
CA ARIA ARA
GT Ma Région ses terroirs

Mar 13

Rencontre LCA ARA / JA AURA
RDV de l'Arbo
Copil journées filières bio GC

14&15

Congrès de la coopération agricole à Paris

Jeu 15

CA IFRIA ARA

Ven 16

Bureau LCA ARA
AG association Altitude

Mer 21

Copil Plan bio régional

Jeu 22

Rencontre LCA ARA avec VP Agri de la
Région
AG Blé dur Méditerranée

Janvier 2023

Jeu 5

GT agricole Ecophyto

Lun 9

CA Asso locataires Agrapole

Mar 10

Copil ORAB
Cofil caprin

Jeu 12

Webinaire Conseil stratégique phyto LCA
ARA / CRA AURA

Ven 13

CA Vegepolys Valley

Mer 18

Les matinales alimentaires de LCA

Jeu 19

Démarrage action collective Promotion
climat

19 au 23

SIRHA à Lyon

Ven 20

Copil PRID
GT achats responsables CRESS

Jeu 26

Journée régionale Grandes cultures
FranceAgrimer

Mar 31

Copil régional charte emploi Ocapiat

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

AGRODISTRIBUTION | 28/10/2022

Eurea obtient la certification HVE pour 144 de ses adhérents

Depuis un an, Eurea s'est engagé dans la certification Haute valeur environnementale et a annoncé le 25 octobre avoir accompagné 144 de ses clients agriculteurs locaux dans l'obtention de cette labellisation qui valorise leurs pratiques.

Le nombre de certifications HVE est monté en flèche en 2022 avec 24 827 exploitations certifiées, soit 40 % de plus qu'en 2021. Un engouement qui, en plus des préoccupations consommateurs, a incité le groupe coopératif Eurea (Loire et Haute-Loire) à se lancer dans cette démarche de certification collective pour ses adhérents. Après un an, l'heure du bilan a sonné ce 25 octobre et ce ne sont pas moins de 144 exploitations agricoles qui ont été certifiées HVE.

HVE : le sésame en trois étapes. Eurea les a accompagnés selon les étapes suivantes. Tout d'abord, le niveau HVE 1 est délivré par la coopérative en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Loire ou de la Haute-Loire, à la suite d'une journée de formation. Un audit HVE d'une demi-journée est ensuite réalisé sur l'exploitation par un référent du groupe. Une étape qui permet de sélectionner les dossiers de niveau 2 qui seront ensuite proposés à l'organisme certificateur Bureau Veritas. Celui-ci se chargera à l'issue de l'étude des résultats ou de la visite de l'exploitation d'attribuer la certification HVE 3.

52 exploitations attendent d'être formées. Lors de l'audit HVE, quatre critères sont pris en compte : la biodiversité, la fertilisation, les produits phytosanitaires et la gestion de l'irrigation. Afin de pouvoir soumettre son dossier au Bureau Veritas, le candidat doit obtenir pour chacun de ces critères au minimum 10 points. L'implantation de haie, la présence de ruche, la composition de la SAU, etc. sont autant d'éléments qui permettent d'en gagner. L'ensemble des critères est contrôlé via un outil de traçabilité, l'application Smag Farmer.

Cette première année de formations et d'audits a été couronnée de succès pour Eurea qui comptera 144 agriculteurs certifiés d'ici mi-novembre (142 à ce jour). Sur cette lancée, 52 exploitations sont déjà inscrites pour les formations de novembre et janvier. ■

Mathilde SOULE.

TERRE DE VINS | 09/11/2022

[Beaujolais] L'intérêt collectif au coeur de la cave Vinescence

La cave coopérative Vinescence (1 200 hectares de vignes, 16M€ de CA), située à Saint-Jean-d'Ardières en Beaujolais, a trouvé la forme juridique adéquate pour donner corps à son projet de financement participatif du vignoble, afin d'en assurer la pérennité en favorisant l'un des enjeux majeurs de la viticulture et de l'agriculture de demain : l'installation et le renouvellement des générations, grâce à l'acquisition de surfaces mises à disposition des néo-installés. Son président, Thierry Locatelli, a présenté hier, le projet et la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif).

Ensemble, on va plus loin

La place du collectif a toujours été centrale dans l'action de la cave Vinescence, créée en 1929. Surmonter la crise du Beaujolais il y a vingt ans, être moteur sur les mutations sociales et agricoles (par exemple sur la certification HVE 3), encouragement des vigneron à planter du chardonnay dès 2006/2007 pour opérer une mue et préserver les surfaces... Or l'un des enjeux de taille pour le vignoble est d'assurer la transmission et la reprise des exploitations. Ce pour quoi Vinescence s'engage déjà, au travers de prêt à taux zéro pour les restructurations, la mise en place d'une avance sur récoltes pour les néo-installés, une aide technique à la cave et la mise à disposition de terres et de surfaces pour permettre au néo-vigneron de vivre. C'est précisément ce dernier point qui prend une nouvelle envergure au travers de la création de la SCIC.

Un investissement pour tous les acteurs du territoire

Favoriser l'économie d'un territoire, s'inscrire dans le courant de l'économie sociale et solidaire, assurer une bonne gestion du foncier, faciliter la reprise d'exploitations hors cadre familial : Vinescence et la SCIC souhaitent résolument s'inscrire dans une démarche vertueuse.

À l'image de ce projet, les soutiens proviennent de tous les acteurs du territoire. Un partenariat avec le lycée agricole de Bel-Air a été conclu, afin de communiquer auprès des jeunes sur les possibilités qu'offre la coopération et qu'ils méconnaissent souvent.

Les collectivités locales s'engagent également, conscientes des enjeux, comme la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a fait du renouvellement des générations et de l'installation l'une des priorités de la mandature, la mairie de Belleville, de Chiroubles, comme en témoigne la présence respectivement de Jérémy Thien (représentant Laurent Wauquiez), Frédéric Pronchery, Frédéric Bèsème et le député Alexandre Portier.

Six familles d'investisseurs

Chaque investisseur deviendra collectivement propriétaire de vignes dans le Beaujolais, permettant ainsi de soutenir le développement économique des vignerons. L'ambition de la SCIC est de devenir une structure stable et pérenne, et Vinescence insiste sur l'aspect d'engagement sociale qui signe la souscription à ce projet.

Producteurs, partenaires privés, partenaires publics, salariés de la cave, expert es-qualité, clients et enfin peuvent investir dans la SCIC. Pour chacune des six familles, le risque financier se limite à hauteur de l'investissement apporté. ■

Pauline GONNET.



RÉFÉRENCE AGRO | 28/11/2022

Les coopératives de la région ARA mobilisent 20 m€ de France relance

Diagnostics carbone, protéines végétales, structuration de filières... les coopératives d'Auvergne Rhône-Alpes ont investi 75 millions d'euros avec l'aide de France relance.

La coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes a mobilisé ses adhérents pour favoriser l'émergence des projets et faciliter le montage des dossiers de candidature pour le Plan de Relance. Au total, une vingtaine de projets ont été retenus, pour une enveloppe d'aides de vingt millions d'euros et un investissement total de 75 M€, a indiqué LCA ARA, lors d'un point presse le 25 novembre 2022. Les coopératives se sont davantage insérées dans les plans abattoirs, protéines, structuration de filières et bons diagnostics carbone. Parmi les gros dossiers, celui du moulin de Limagrain à Saint-Ignat dans le Puy de Dôme pour une enveloppe de 24 M€.

12 TC formés chez Oxyane aux diagnostics « carbone »

LCA ARA a présenté quelques projets. Grâce à ces aides, Oxyane va accompagner 55 exploitations dans leurs diagnostics carbone. Elle a formé douze technico-commerciaux à la méthode. « Le carbone est un travail de fond pour la coopérative, un bon accélérateur de la transition agroécologique et un moyen d'accroître les revenus des agriculteurs, indique Damien Ferrand, responsable agronomie et R&D chez Oxyane. Après la séparation de la vente et du conseil, le carbone va entrer dans la construction du prochain modèle économique de notre structure. » Pour l'heure, la coopérative est partie avec les exploitants les plus motivés. Elle réfléchit encore à la manière de valoriser les crédits carbone, en recensant les voies possibles.

70 000 tonnes de graines triturées

Par ailleurs, trois projets sur les protéines végétales ont vu le jour grâce à France relance : celui de l'union de coopératives Ucal, de Nutralp créée par trois coopératives (Bresse Maconnais, Capdis et Jura Mont Blanc), et d'Oxyane. Les trois projets triturent 70 000 tonnes de graines, pour une production de 45 000 tonnes de tourteaux et 25 millions de litres d'huile. « Si les besoins sont là, nous pourrions doubler ces chiffres », indique Yannick Dumont, vice-président de LCA ARA. Le projet de l'Ucal, situé à Varennes-sur-Allier (03), est opérationnel depuis juillet. Les deux autres, situés à Viriat (01) et La Côte Saint-André (38) démarreront en 2023. L'investissement total s'élève à 23 millions d'euros, pour 5 millions d'euros d'aide. ■

Stéphanie AYRAULT.

AGRODISTRIBUTION | 01/12/2022

Plan de relance : les coopératives d'Auvergne-Rhône-Alpes investissent 45 M€

Le plan France Relance motive 17 projets coopératifs en Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un investissement de 45 millions d'euros et 13 M€ de subventions.

La Coopération agricole ARA a fait le point le 25 novembre. « Le plan de relance lancé par l'État après la crise Covid a constitué une vraie opportunité pour financer les projets et les investissements portés par les coopératives. La Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes s'est organisée, en lien avec la Draaf, pour assurer le suivi de la mise en place des mesures du plan France Relance accessibles aux coopératives et faciliter leurs démarches pour obtenir des financements. Nous avons suivi plus particulièrement les mesures « Plan abattoirs », « Plan protéines », « Structuration de filières » et « Bon diagnostic carbone », a expliqué Jean de Balathier, directeur de La Coopération agricole ARA, lors du point presse organisé le 25 novembre, à Lyon. Cette fédération régionale concerne aujourd'hui 40 000 exploitations agricoles et 17 000 salariés pour un CA de 8 milliards d'euros.

« **Un accélérateur de projets** ». Des bilans carbone grandes cultures ont retenu de fait l'attention du groupe Oxyane, à Pusignan (Rhône), qui a formé douze techniciens pour assurer un travail de fond sur le sujet, comme l'a précisé Damien Ferrand, responsable agronomie et R&D. Feder élevage (Allier) s'est également engagé dans ce projet. « L'amélioration du bilan environnemental est souvent corrélée à des gains économiques pour les éleveurs », soulignait quant à elle Camille Sonet, référente bilan carbone du groupe. Le plan de modernisation des abattoirs implique Sicaba qui investit 4,2 M€ sur son site de Vichy, avec l'objectif d'assurer la pérennité des filières de qualité régionales, d'améliorer le bien-être animal, de réduire la pénibilité du travail des salariés... Pour Covial, à Aurillac (Cantal), le plan de relance est vécu comme « un accélérateur de projet » inscrit dans les axes stratégiques, dont celui de se positionner sur la production des gammes de produits piécés sous formats individuels afin de répondre aux nouvelles attentes du marché.

Trois outils de trituration. Le plan de structuration des filières protéines végétales s'oriente quant à lui vers une approche filière, avec le financement de trois outils de trituration pour les coopératives Ucal (Allier), Nutralp (Ain) et Oxyane (Rhône). Le projet représente un potentiel total de 70 000 t de graines oléoprotéagineuses locales (colza, tournesol et soja), soit environ 45 000 t de tourteaux et 25 Ml d'huile. Le montant total des investissements atteint 23 M€ avec plus de 5 M€ d'aides. ■

Monique ROQUE MARMEYS



LA MONTAGNE | 02/12/2022

Agriculture : quels projets ont bénéficié du Plan de relance en Auvergne ?

Moderniser les abattoirs, améliorer le bien-être animal, lancer des études de sols... Voici quelques exemples de projets soutenus par le Plan de relance en Auvergne.

Le volet agricole du Plan de relance a permis d'accélérer ou de mettre sur les rails des projets qui n'auraient peut-être pas été lancés sans lui.

La Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes regroupe ainsi dans le dossier « Plan de relance, implication des coopératives d'Auvergne-Rhône-Alpes » la présentation de 17 projets, représentant un investissement total de 45 millions d'euros et accompagnés par les services de l'État pour un montant de subventions de l'ordre de 13 millions d'euros.

Dans l'Allier

Dans l'Allier, France relance et le plan de modernisation des abattoirs concernent l'extension de la zone de préparation de commandes pour optimiser les flux du site **Tradival, à Lapalisse**.

Pour la **coopérative d'éleveurs bovins Feder élevage**, il s'agit d'agir pour l'avenir afin, notamment, d'anticiper la « taxe carbone » et de tenir compte des attentes sociétales. Des diagnostics initiaux et plan carbone ont été établis, et huit techniciens ont été formés.

Dans le cadre du Plan de relance, la **Sicaba**, elle, a investi 4,2 millions d'euros sur l'abattoir de Vichy, afin d'assurer la pérennité des filières qualité régionales, d'améliorer le bien-être animal, de diminuer la pénibilité du travail des opérateurs ou encore de travailler sur la décarbonation du site.

Dans l'Allier toujours, **Ucal stockage et protéines** est un projet porté par les trois coopératives Coopaca, Sica BB et Val'Limagne. coop. Le Plan de relance a été un véritable levier pour la prise de conscience, en particulier dans ce département où il existe des installations historiques renommées (huileries de Lapalisse), qui ne permettent pas de triturer les volumes attendus dans l'Allier.

L'objectif est de transformer annuellement 30.000 tonnes de graines de colza, soja et tournesol, avec la production de 20.000 tonnes de tourteaux et 10 millions de litres d'huile, l'investissement représentant total du projet représentant 9,5 millions d'euros.

Dans le Cantal

Dans le Cantal, à Aurillac, le Plan de relance doit permettre à Covial de se positionner sur la production des gammes de produits piécés sous formats individuels afin de répondre aux nouvelles attentes du marché, via la création d'un atelier.

Il s'agira également d'améliorer les conditions de bien-être animal en bovinerie ainsi que sur la chaîne de convoyage porc. L'idée est aussi de développer l'engraissement de jeunes bovins sur nos territoires, même si nous sommes plutôt une région d'éleveurs-naisseur.

4,358 millions d'euros ont été investis sur ce projet, dont 1,744 dans le cadre du Plan de relance.

Dans le Puy-de-Dôme

Dans le Puy-de-Dôme, une partie du Plan de relance doit permettre de développer des itinéraires culturels pour les légumineuses adaptés aux conditions pédoclimatiques du territoire de la Limagne-Val-d'Allier.

Cette action vise à étendre et à approfondir les tests menés depuis plusieurs années par la Coopérative Limagrain. ■

Gaëlle CHAZAL

RÉFÉRENCE AGRO | 29/11/2022

LCA fédère un consortium autour des protéines végétales pour l'élevage en Auvergne-Rhône-Alpes

LCA Auvergne-Rhône-Alpes fédère un consortium pour développer une filière de production de protéines végétales pour l'alimentation animale.

17 coopératives de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre régionale d'agriculture, trois partenaires techniques et un équipementier, dont les noms n'ont pas été dévoilés, lance le projet Coopera, pour « une coopération en protéines et élevages en Auvergne-Rhône-Alpes ».

Trois axes

En conférence de presse le 25 novembre, La Coopération agricole Auvergne Rhône-Alpes (LCA ARA), qui pilote le projet, a simplement indiqué qu'il comportait trois axes de travail : développer une filière de production de protéines végétales pour l'alimentation animale, augmenter l'autonomie alimentaire des élevages et valoriser la garantie d'origine sur le marché.

France 2030

Le projet a été labellisé par le pôle de compétitivité Végépolys Valley. Il sera prochainement déposé dans le cadre de l'appel à projets France 2030. ■

STÉPHANIE AYRAULT



SUITE DES ARTICLES ->>

PLAN DE RELANCE / En Auvergne-Rhône-Alpes, 17 projets portés par des coopératives ont été accompagnés par le Plan de relance pour un budget global de 45 millions d'€, subventionné à hauteur de 13 millions d'€ par l'État.

Un accélérateur des “ transitions ” pour les coopératives

Si les exploitations agricoles ont pu bénéficier du Plan de relance, les entreprises y ont également largement émarqué. Objectif affiché par le Gouvernement : au sortir de la crise Covid, ne pas mettre en péril la capacité productive du pays. « Plan abattoirs », « Plan protéines », « Structuration de filières » et « Bon diagnostic carbone » sont autant de mesures du Plan de relance, dont se sont emparées les coopératives en Auvergne-Rhône-Alpes pour concrétiser des projets. La coopération agricole a fédéré les initiatives tout en les coordonnant en lien avec la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf). « Le Plan de relance a été un accélérateur sur plusieurs volets : compétitivité, agroécologie, réponse à la demande sociétale... », estime le Draaf, Bruno Ferreira. Ainsi, parmi les 21 projets de modernisation d'abattoirs, et les 17 projets de structuration de filières, 17 ont été portés par les coopératives représentant un investissement total de 45 millions d'€ pour un montant de subvention de l'État de l'ordre de 13 millions d'€. À l'occasion d'une conférence de presse un panel des projets a été présenté¹. Tour d'horizon.

En filières élevage

Dans l'Allier, Sicaba modernise actuellement son abattoir de Vichy. Ce projet s'organise autour de quatre axes : l'amélioration du bien-être animal pour les quatre espèces abattues (porc, bœuf, veau et ovin), le renforcement de la sécurité des opérateurs, l'ergonomie des tâches et la garantie de l'hygiène. Le coût total des investissements s'élève à 4,2 millions d'€. Dans le Cantal, à Aurillac, c'est le projet de Covial, le pôle viande du groupe Altitude, qui a été présenté. Après avoir pris avec succès le virage du steak haché, le groupe souhaite élargir sa gamme autour du piécé sous format individuel. Un atelier spécifique est donc créé. Par ailleurs, Covial poursuit ses travaux autour de l'amélioration du bien-être animal en bovinerie ainsi que sur la chaîne de convoyage des porcs, et entend favoriser et développer l'engraissement des jeunes bovins sur ses territoires. L'investissement total du projet est de 4,358 millions d'€, subventionné à hauteur de



Après la viande hachée, Covial s'engage dans le piécé.

40 % par le Plan de relance. Par ailleurs, la coopérative Altitude a également bénéficié dans le cadre de ce même plan, d'un accompagnement pour développer la production de très jeunes bovins primaires mâles et femelles avec comme objectif de développer les volumes de 500 à 3 000 t/an. Feder Elevage, implantée majoritairement en région Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne-Franche-Comté, commercialise la production bovine de ses 4 000 adhérents, dans des abattoirs locaux pour les animaux de boucherie et sur différents circuits pour les animaux à engraisser, en France, dont 30 % auprès de ses adhérents, en Italie et dans des pays tiers. Le groupe s'est engagé dans un premier programme expérimental pour produire des animaux rentables, écologiques et correspondant à un marché. Le second programme vise à valoriser des mâles allaitants sous plusieurs formes, d'une part en produisant des bouillons de races rustiques pour approvisionner le marché des femelles en tension. D'autre part, en testant la conduite optimisée de mâles français, du naisseur à l'abattoir.

Côté filières végétales

Côté Rhône-Alpes, le groupe coopératif agricole et alimentaire polyvalent, Oxyane, qui réunit plus de 7 000 agriculteurs, s'engage dans le développement de sa filière soja producteurs / éleveurs pour réduire la dépendance au soja importé des pays tiers et ainsi améliorer l'autonomie alimentaire régionale, en valorisant les complémentarités entre grandes cultures et productions ani-

males, et renforcer les filières qualité régionale (*lire par ailleurs*). Dans cet objectif, une unité de trituration va être créée. Elle sera située à la Côte-Saint-André (Isère) à proximité de son site industriel de stockage de céréales et son usine d'aliments du bétail. Objectifs : optimiser l'ensemble de la chaîne logistique et permettre aux adhérents d'Oxyane de bénéficier d'un débouché local, valorisant leurs productions dans

une démarche territoriale de montée en gamme. L'unité de trituration aura, dans un premier temps, une capacité de traitement de 25 000 t de graines de soja conventionnelles ou bio. À terme, son développement pourra aller jusqu'à 50 000 t, sachant que 18 000 ha de soja sur près de 200 000 ha de cultures sont maîtrisées par Oxyane. Montant total de l'investissement : 7,5 millions d'€, subventionnés à hauteur de 20 %. Par ailleurs, Oxyane s'est également engagé sur le volet décarbonation du plan de relance, en proposant des diagnostics « carbone » à ses agriculteurs. Limagrain, groupe semencier international détenus par 1 300 agriculteurs en Limagne Val d'Allier travaille actuellement sur le projet ATLETIC (amélioration des légumineuses, évaluation technique et itinéraires culturaux). Avec des rendements irréguliers et qui, en moyenne, ont régressé de 15 à 20 % par rapport au pic atteint à la fin des années 1990, les légumineuses à graines ont perdu de leur attractivité économique. Limagrain mobilise donc les compétences de ses équipes en création variétale, en expérimentation agronomique, comme en développement d'ingrédients pour restaurer l'intérêt de ces cultures en tant que production rémunératrice. Montant total du projet 882 000 € sur trente mois. ■

Sophie Chatenet

¹ Outre les coopératives citées, d'autres structures ont été accompagnées dans la région. Il s'agit de l'abattoir Tradival de Vichy (Allier), de Sicarev Coop et de Coforêt.

PROTÉINES / Plusieurs projets d'unité de trituration de graines oléoprotéagineuses existent en Auvergne-Rhône-Alpes.

Vers une augmentation du potentiel régional

Les coopératives Bresse Marnonnais, Capdis et Jura Mont-Blanc se sont associées pour un projet d'unité de trituration de graines oléoprotéagineuses dans l'Ain. Ce projet est porté par leur filiale commune, la SAS Nutralp, créée en 2021. À moyen terme, l'objectif de l'unité est de transformer 15 000 t de graines d'oléoprotéagineux permettant de fabriquer des aliments d'origine Auvergne-Rhône-Alpes et non-OGM. Même ambition pour le projet Ucal stockage et protéines, porté par les trois coopératives de l'Allier : Coopaca, SICA BB et VAL'Limagne coop qui ambitionne de transformer annuellement 30 000 t de graines de colza, soja et tournesol, avec une production de 20 000 t de tourteaux et de 10 000 l d'huile. Avec le projet porté par Oxyane (*lire ci-dessus*), le potentiel global de trituration dans la région pourrait atteindre 70 000 t de graines oléoprotéagineuses locales (colza, tournesol et soja),



Après trois ans d'études et de construction, et 9,5 millions d'€ d'investissement, la nouvelle unité de trituration UCAL Stockage et Protéines a été mise en service en juillet dernier.

soit environ 45 000 t de tourteaux et 25 000 000 l d'huile (avec doublement possible à terme). Montant total des investissements : 23 millions d'€ dont 5 millions subven-

tionnés. Enfin, pour aller plus loin, Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes a initié le projet Coopera (coopération protéines élevages Auvergne-Rhône-Alpes). ■ s.c.



Oxyane a répondu à l'appel à projet de l'Ademe pour être structure partenaire sur la réalisation de diagnostics carbone chez les agriculteurs récemment installés.